



WIKIMEDIA
FRANCE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 novembre 2022

Lieu : Digital Campus Paris, 8 rue de la Fontaine au Roi, 75 011 Paris

Horaires : 10h36 à 17h35

Scrutin :

Le scrutin s'est déroulé :

- par voie électronique, du vendredi 28 octobre à 12h30 au vendredi 04 novembre à 23h59 sur la plateforme Polyas ;
- en présentiel, au Digital Campus Paris, le samedi 05 novembre entre 13h30 et 15h.

Composition du bureau de l'assemblée générale :

- Présidence : Pierre-Yves Beaudouin
- Secrétariat : Antoine Srun

Ordre du jour :

- Composition du bureau de l'assemblée générale
- Approbation du rapport moral et du rapport financier
- Approbation des comptes de l'exercice 2021-2022
- Audition du rapport du commissaire aux comptes
- Présentation du rapport d'activité du conseil d'administration
- Votes du budget rectificatif 2022-2023 et du budget prévisionnel 2023-2024
- Vote du montant des adhésions
- Vote des statuts du Comité de gestion des conflits d'intérêts
- Élection au conseil d'administration
- Questions diverses

Présences : dans la liste d'émargement annexée au présent procès-verbal

Documents annexés :

- L'ordre du jour de l'AG 2022
- Le document pour les procurations
- Le rapport d'activité de Wikimedia France 2021-2022
- Le rapport moral 2021-2022
- Le rapport financier 2021-2022
- Les comptes annuels 2021-2022
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées

- Le budget 2022-2023
- Le budget 2023-2024
- L'avis du CCI concernant la publicité des déclarations du CA
- Les statuts du Comité de gestion des conflits d'intérêts de Wikimedia France
- Un modèle de déclaration émis par le Comité de gestion de conflits d'intérêts
- Un modèle de déclaration utilisé par l'actuel conseil d'administration
- La liste des résolutions de l'AG 2022
- L'avis du conseil d'administration concernant la résolution n°7 au sujet de l'approbation des statuts du Comité de gestion des conflits d'intérêts.

Début de la réunion : 10h36

10h37 – Composition du bureau de l'assemblée générale

La séance est présidée par Pierre-Yves Beaudouin.

Le secrétariat de séance est assuré par Antoine Srun.

10h40 - Rapport moral, présenté par la président.e Capucine-Marin Dubroca Voisin

11h21 - Présentation du rapport d'activité du CA par la secrétaire, Diane Ranville

11h43 - Rapport financier, présenté par le trésorier, Pascal Radigue

12h10 – Audition du rapport du commissaire aux comptes – Thibaut de Lembeye

12h16 – Présentation du Comité de gestion des conflits d'intérêts

12h54 – Présentation des candidatures au conseil d'administration

15h02 – Présentation du Comité d'audit, Antoine Srun

15h18 – Présentation du plan stratégique de l'association, Rémy Gerbet

16h15 – Proclamation des résultats par le président de la Commission électorale, Mathis

318 adhérents sont à jour de cotisation au 5 octobre 2022.

Il y a eu 143 votants en ligne, 16 sur place, 159 votants en tout.

Il y a eu 151 votes exprimés sur l'élection des membres du conseil d'administration. Le seuil d'élection pour l'élection au CA est à 76 voix (majorité absolue).

	En ligne			Sur place			Nombre de votants	Suffrages exprimés	Totaux			Nombre de voix requis	Résultat	
	Pour	Contre	NSPP	Pour	Contre	NSPP			Pour	Contre	NSPP			
Élection CA														
Candidat-e														
Julien Gardet	100			11					111				76 Favorable	
Envel Le Hir	113			10					123				76 Favorable	
Jonathan Mouton	110			14					124				76 Favorable	
Diane Ranville	108			12					120				76 Favorable	
Bulletins blancs ou nuls													8	
Nombre de votants à l'élection CA (bulletins blancs ou nuls exclus)													151	
Autres votes														
Disposition	Pour	Contre	NSPP	Pour	Contre	NSPP			Pour	Contre	NSPP			
Résolution n° 1	124	4	15	13		3	159	141	137	4	18	71	Favorable	
Résolution n° 2	122	3	18	15	1		159	141	137	4	18	71	Favorable	
Résolution n° 3	124	2	16	16			158	142	140	2	16	72	Favorable	
Résolution n° 4	137	4	2	14	2		159	157	151	6	2	79	Favorable	
Résolution n° 5	117	2	24	16			159	135	133	2	24	68	Favorable	
Résolution n° 6	112	3	28	16			159	131	128	3	28	66	Favorable	
Résolution n° 7	Version 1	74	25	41	5	8	2	155	112	79	33	43	57	Favorable
	Version 2	86	18	38	8	6	2	158	118	94	24	40	60	Favorable
Résolution n° 7 bis	110	6	26	15	1		158	132	125	7	26	67	Favorable	
Résolution n° 7 ter	Version 1	72	21	48	3	9	3	156	105	75	30	51	53	Favorable
	Version 2	70	20	50	8	4	4	156	102	78	24	54	52	Favorable
Résolution n° 8	123	7	12	14	1	1	158	145	137	8	13	73	Favorable	
Bulletins nuls														
Procurations en blanc (approbation de tous les dispositions proposées)														

Résolution n°1 : l'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport moral de la président.e

Résolution n°2 : l'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport financier du trésorier.

Résolution n°3 : l'assemblée générale, après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice budgétaire 2021-2022 et du rapport du commissaire au compte, approuve les comptes de cet exercice

Résolution n°4 : Le montant de la cotisation annuelle est fixé à :

- 12 € pour les personnes physiques ;
- 4€ pour les personnes physiques étudiantes ou précaires ;
- 100 € et plus pour les membres bienfaiteurs ;

- 100 € minimum pour les personnes morales.

Résolution n°5 : l'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget rectificatif 2022-2023 tel qu'adopté par le Conseil d'administration le 1er octobre 2022.

Résolution n°6 : l'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget prévisionnel 2023-2024 tel qu'adopté par le Conseil d'administration le 1er octobre 2022.

Concernant les résolutions 7 et 7ter, en accord avec le CA et le CCI, la proposition qui a été le plus approuvée est adoptée.

Résolution n°7 : l'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve les statuts du comité de gestion des conflits d'intérêts, dans leur version 2 (proposition amendée par le conseil d'administration).

Résolution n°7 bis : conformément à la résolution 7 adoptée lors de l'AG de novembre 2021, le mandat des membres du comité prennent fin au plus tard à l'AG qui suit l'adoption de son fonctionnement. Le comité et le CA peuvent nommer conjointement une ou des personnes supplémentaires en cas de vacance.

Résolution n°7 ter : l'assemblée générale, après avoir pris connaissance des deux formulaires de déclaration des intérêts, choisit le formulaire de déclaration des intérêts utilisé par le conseil d'administration.

Résolution n°8 : l'élection en septembre 2022 de Jean-Baptiste Laurent par la communauté des projets Wikimedia est soumise à la validation de l'assemblée générale. La validation est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Élection au conseil d'administration :

Envel Le Hir, Jonathan Mouton, Diane Ranville, sont élus pour 3 ans.

Julien Gardet est élu pour 2 ans.

16h22 – Points divers

Fin de séance à 17h35

Pierre-Yves Beaudouin

Président de séance

Antoine Srun

Secrétaire de séance